dans les associations, en ce qui concerne l'autorité chargée du contrôle et de la surveillance.

On est libre de s'associer, mais l'on dira comment, pourquoi, avec qui l'on s'associe.

Il n'y a plus aucune sorte d'autorisation nécessaire ; on peut s'associer au point de vue religieux comme au point de vue politique, nulle restriction que le règlement impose par la loi. La liberté est égale pour tous, la répression aussi, mais celle-ci se fera contre des actes, par de véritables juges.

Voici la conclusion de M. Jules Simon :

« Permettez-moi de vous dire, c'est le seul mot que je veuille ajouter à cette exposition, qu'il était grand temps, en vérité, que nous eussions cette liberté d'association.

» Elle a été détruite en 1791, et vous devez vous rappeler encore la discussion du 14 juin, dans laquelle Chapelier prit la parole.

» Il y avait dans ce temps là, en France, ce qu'on appelait des corporations, des jurandes, des maîtrises. C'étaient bien des associations ; mais c'étaient des associations privilégiées. On y entrait dans certaines conditions et, une fois qu'on y était entré, on s'y fortifiait et on était comme dans une forteresse ayant droit et pouvoir sur ceux qui n'y étaient pas.

» Il y avait donc là aux yeux de l'Assemblée, et avec raison, une sorte de privilège. Or, comme on faisait dans ce temps-là, la guerre à tous les privilèges, — et rien n'était plus légitime et plus nécessaire — comme on voulait établir la liberté, ce privilège-là effraya les législateurs comme les autres privilèges. Il vint donc un jour où Chapelier demanda que toutes les corporations fussent détruites. Et, non seulement on détruisit les corporations, mais on défendit par tous les moyens possibles aux citoyens d'une même profession de s'assembler sous prétextes d'intérêts communs, parce qu'on croyait que par l'association, les maîtrises, les jurandes, les privilèges allaient renaître.

» Aussi, Chapelier s'applaudissant de son œuvre, disait-il : Il n'y aura plus maintenant d'intérêts en France en dehors de l'intérêt de l'Etat, d'un côté, et de l'intérêt individuel de l'autre. Il regardait cela comme une très-grande conquête et dans ce but, on a continué à empêcher les citoyens de se prendre la main dans la main et on leur a dit : Vous deviendrez un danger, vous, par l'association avec d'autres citoyens, vous deviendrez forts.

» Il en est résulté que l'individu est devenu si faible en France qu'il n'a pu ni maintenir son droit, ni défendre sa liberté, ni employer toutes ses ressources.

» Je me rappelle encore — je l'ai déjà cité et je puis le répéter — le mot d'un des hommes les plus spirituels assurément que nous ayons connu et qui était en même temps un esprit charmant et un homme d'Etat de premier ordre, je veux parler de M. de Rémusat qui disait, en parlant de la société française : Nous avons une quantité de gens qui n'ont que deux manières, ou bien baiser la main de leurs maîtres, ou bien leur tirer des coups de fusil. (Sourires.) Quand ils sont fatigués d'un exercice, ils passent à l'autre. (Nouveaux rires.)

» Jamais sous une forme plus plaisante on n'a dit une plus grande vérité, ni fait une plus juste censure de la situation qui nous a été faite pour la négation du droit de s'associer.

» Oui, c'est vrai, messieurs, il y a un mal dans la société française ; elle ne sait guère que mendier ou s'insurger. (Marques d'assentiment sur un certain nombre de bancs.) Il en résulte pour le Gouvernement qu'il accapare tous les droits et qu'il s'imagine devenir plus fort quand la somme de ses fonctions et de ses responsabilités devient plus grande. Ce n'est pas cela qui constitue le fond d'un Gouvernement ! (Très-bien ! à droite et au centre.)

» La force d'un gouvernement c'est d'être dans le droit, dans la loi ; c'est d'être dans ses attributions propres, c'est de ne pas empiéter sur le droit de l'individu ; c'est de ne pas se rendre responsable du mal, c'est d'être la personnification de la justice. Le voilà le gouvernement fort. (Vive approbation sur les mêmes bancs.)

» Mais le malheur qui arrive à nos gouvernements accapareurs, c'est que tous ces droits qu'ils s'attribuent sans les avoir et qu'ils prennent dans notre droit, c'est-à-dire dans la liberté, ils n'en disposent pas eux-mêmes. Ils ont la force, mais ce sont d'autres qui conduisent cette force, qui est dans leurs mains.

» Mes amis, regardons autour de nous les autres peuples, regardons en Angleterre, en Amérique. Nous sommes tous les jours à peser les raisons économiques qui nous obligent à redoubler d'efforts pour lutter contre eux. De l'autre côté du détroit, de l'autre côté de l'océan, les hommes s'assemblent, les hommes s'unissent : leur force, qui n'est rien individuellement, devient considérable par suite de cette union. Le Gouvernement, par conséquent, est averti qu'il n'a pas devant lui ces roseaux qui plieront au moindre souffle : il sait qu'il ne peut lutter que si le droit l'accompagne. Il en résulte que le caractère de l'homme est puissant et vigoureux. (Applaudissements à droite et au centre.)

» Je vous dis cela, croyant sincèrement que l'effort que nous avons fait, que l'effort qu'a fait cet honnête homme pour vous apporter une loi que je ne crois pas parfaite et que vous pouvez améliorer, je vous dis cela pour en conclure que ce n'est pas seulement à la politique courante que nous rendrons service en ressuscitant en France l'association qui s'est perdue, mais à la société française, au caractère français, aux forces morales et intellectuelles de la France. De toutes les fois que vous aurez faites, la meilleure peut être sera celle ci, si vous réalisez notre devise : l'unité de la loi, liberté, liberté complète ; publicité, publicité absolue. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements répétés à droite et au centre — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.) »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

L'Union démocratique

Paris, 4 mars.

L'Union démocratique s'est réunie au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Sadi Carnot.

Elle a décidé, après le discours du président de publier un compte-rendu de l'entrevue de M. Rameau avec le président du Conseil, après un court échange d'observations entre MM. Langlois, Versaler, Louvet, Rameau, Licou, elle a également résolu de maintenir ses précédentes résolutions relativement à l'attitude à prendre dans les débats sur les conclusions du rapport de M. Giraud.

Les radicaux et la liberté d'association

Paris, 4 mars.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que M. Jules Simon est fort maltraité ce matin, à cause de son discours d'hier, par divers journaux républicains. Partisan de la liberté pour tous et défenseur éloquent de cette thèse chère aux républicains quand ils étaient dans l'opposition, M. Jules Simon ne pouvait manquer d'être attaqué par les défectionnaires.

Sa fidélité à ses opinions anciennes est un reproche trop vivant et trop cuisant pour les nouveaux adeptes d'un gouvernement fort, c'est-à-dire tyrannique et persécuteur.

L'Union républicaine

Paris, 4 mars.

L'Union républicaine après avoir entendu M. Lecherbonnier qui rend compte de son entrevue avec M. Ferry a décidé que le bureau devrait se rendre de nouveau auprès de M. Ferry pour conférer avec lui sur les propositions de révision.

Le groupe s'est ajourné ensuite à demain.

Une réunion révisionniste

Lyon, 4 mars.

Hier soir, une conférence a été faite au casino Valse, par Mes Laguerre et Bernard.

La réunion était présidée par M. Thévenet, le nouveau conseiller municipal.

Me Laguerre a parlé de la révision de la Constitution et de la nécessité de faire procéder à cette revision par une Constituante nommée à cet effet.

Me Jean Bernard a traité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A l'issue de la conférence, la réunion a adopté une résolution invitant les députés à voter la revision de la Constitution et à demander l'amnistie des condamnés pour crimes et délits politiques.

Me Laguerre est le jeune avocat socialiste dont on parle beaucoup depuis quelque temps. Quant à son copain Me Jean Bernard, son vrai nom est Passerieu. Il arracha jadis à grand peine son diplôme de bachelier à la faculté récalcitrante, et il a laissé à Toulouse, où il était républicain modéré, le souvenir de son remarquable toupet, et de son ignorance de la langue française. Jean Bernard a 25 ans environ. Quels hommes politiques ! !

Chemin de fer électrique

Paris, 4 mars.

Des expériences ont été faites aujourd'hui, à deux heures, à la gare du Nord, par une commission de l'Académie des sciences, composée de MM. Bertrand, de Freycinet, de Lesseps, Cornu et Tresca, pour constater les résultats du transport de la force motrice par l'électricité, suivant les méthodes de M. Marcel Deprez.

Quelques savants étrangers, parmi lesquels le docteur Hopkinson, de la Société royale de Londres, y assistaient.

La découverte de M. Marcel Deprez peut avoir une importance capitale.

La presse étrangère et les décrets Thibaudin

Paris, 4 mars.

Le scandale de la mise en non-activité des princes officiers est l'objet, dans la presse étrangère, de réflexions peu flatteuses pour le ministère Thibaudin-Ferry et pour la République.

« Quelle victoire pour la République ! La majorité républicaine a trouvé dans le ministère Ferry-Thibaudin un bélier à son gré, s'écrie le *Nord*, pour démanteler cette forteresse qu'on croyait jusqu'à présent inexpugnable et qui s'appelait l'inviolabilité de l'état des officiers. L'arbitraire de la politique ou la politique de l'arbitraire — c'est tout un — a maintenant la voie grande ouverte. »

ÉTRANGER

Les envoyés Malgaches aux Etats-Unis

Washington, 4 mars.

Traité de Madagascar. — Le traité de Madagascar règle les questions relatives à l'affermage des terres par les étrangers. En vertu de ce traité, ces derniers n'auront qu'à insérer des clauses dans leurs baux une convention stipulant le renouvellement de ces baux afin d'obtenir leur prolongation pour un terme indéfini, selon les besoins.

De plus, le nouveau traité accorde à l'Amérique le privilège du trafic sur la côte de Madagascar. Les droits d'entrée perçus sur les marchandises importées de provenance américaine, pourront être payés soit en argent, soit en nature, selon l'option du propriétaire de ces marchandises ou de leur assignataire.

Des munitions de guerre ne pourront être importées à Madagascar que sur un ordre de la Reine.

Seront exceptés comme pouvant être importés, les vaches et le bois de charpente.

Les anarchistes en Espagne

Madrid, 4 mars.

Les socialistes de l'Andalousie continuent à tenir des réunions secrètes. Depuis trois jours, ils ont été surpris plusieurs fois par la gendarmerie, qui a découvert les auteurs de plusieurs assassinats, ainsi que des armes et des lettres menaçantes à intimider les propriétaires. Ceux-ci et leurs régisseurs ne se rendent plus dans les villages qu'armés et escortés.

Autour des prisons et sur le passage des convois de prisonniers socialistes, la population se montre très irritée.

Les anarchistes se proposaient d'attaquer les trains, mais ils ont hésité en apprenant que ces trains étaient gardés par les gendarmes.

Les autorités judiciaires ont découvert parmi les anarchistes un certain nombre de soldats de la réserve qui seront déférés aux tribunaux militaires.

Il paraît qu'une agitation agraire semblable à celle d'aujourd'hui a déjà existé sous les règnes de Charles III et d'Isabelle II et qu'elle fut alors l'objet d'une répression sévère.

Parmi les affiliés de la Main Noire qui ont été arrêtés dans les provinces de Malaga et de Xérès, se trouvent plusieurs femmes et des instituteurs.

Madrid, 5 mars.

De nouvelles arrestations d'anarchistes ont eu lieu à Badajoz et à Olivenza. L'instruction du procès continue activement à Xérès.

Parmi les membres de l'association de la Main-Noire », se trouvent quelques femmes.

Susceptibilité patriotique

Madrid, 4 mars.

Malgré l'opinion favorable des représentants catalans et aragonais, le maréchal Campos, ministre de la guerre, a déclaré au Sénat que, comme membre du gouvernement et comme patriote, il s'opposait à la construction du chemin de fer pyrénéen par Noguera, Pallarès, vers le val d'Aran.

Le maréchal Campos a ajouté qu'il ne consentirait jamais à laisser ouvrir une percée de la frontière.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La production minérale du Nord et du Pas-de-Calais en 1882

En entendant la statistique officielle, M. Vuillemin, directeur des mines d'Aniche, a recueilli les chiffres de la production minérale du Nord et du Pas-de-Calais et les a publiés dans une brochure qui sera consultée avec fruit. La production s'est sensiblement relevée dans le Nord, aussi bien que dans le Pas-de-Calais, stimulée par des besoins sans cesse grossissants et par des prix de vente relativement avantageux.

Les mines du Nord et du Pas-de-Calais semblent avoir lutté avec la concurrence étrangère dans des conditions plus favorables que par le passé.

Nous avons eu l'occasion de constater que les charbonnages du Nord et du Pas de Calais étaient en général aménagés et préparés pour des chiffres d'extraction bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui, mais qu'ils ne pourraient donner la mesure de leur force de production qu'après l'achèvement des grands travaux d'utilité publique destinés à les rapprocher des centres principaux de consommation de la vallée de la Seine et des départements de l'Est.

Lorsque les houillères du Nord et du Pas-de-Calais auront de faciles accès aux grands marchés de combustibles minéraux, elles pourront se mettre en mesure d'augmenter leurs chiffres de production, sans risquer d'avilir les prix de vente.

Les mines bien aménagées cherchent, non sans raison, à augmenter leur production de façon à réduire sur le prix de revient de chaque tonne extraite, la part représentative des frais généraux de l'administration et de l'exploitation.

On cherche surtout à réaliser cette économie, lorsque les prix de vente sont bas et que l'écart est très-réduit, nul ou négatif entre le prix de vente et le prix de revient ; or, à ce moment, l'augmentation générale de la production ne tendrait qu'à accroître les stocks et à abaisser encore les prix de vente. C'est là un cercle vicieux dont on peut écarter la production française en lui facilitant d'abord des centres de consommation d'autant plus que la consommation française dépasse, comme on le sait, dans une forte mesure la production nationale.

Pendant l'année 1882, les houillères françaises sont parvenues à retenir dans une certaine mesure les importations belges avec lesquelles elles sont en lutte directe.

La production du bassin du Nord a atteint en 1882 le chiffre de 3 870 318 tonnes en augmentation de 193,616 tonnes sur celle de 1881 qui n'avait été que de 3,671,702 tonnes ; celle du Pas de Calais s'est élevée à 5,724,624 tonnes, contre 5 320,388 tonnes en 1881, soit un accroissement de 404,236 tonnes ; de telle sorte que le chiffre de l'extraction totale des deux bassins a atteint 9,594,942 tonnes, supérieure de 604,552 tonnes à celle de l'année précédente pendant laquelle il n'avait été extrait que 8,990,090 tonnes.

Pour chaque Compagnie les chiffres comparés de la production donnent les résultats suivants :

BASSIN DU NORD

	1882 — Tonnes.	1881 — Tonnes
Anzin	2,337,070	2,284,158
Aniche	666,322	636,308
Douchy	218,029	208,091
Escarpelle	387,395	296,638
Vicoigne	147,469	135,471
Thivencelles	73,758	73,137
Azincourt	10,335	37,299
Marly	»	200
Totaux	3,870 318	3,671,702

BASSIN DU PAS-DE-CALAIS

	1882 — Tonnes	1881 — Tonnes
Dourges	256 400	250.528
Courrières	760 234	675.068
Lens et Douvrin	1.047.916	991 367
Bully-Grenay	813.483	758.285
Nœux	670.876	621 798
Bruay	503.080	473.243
Marles	480.704	411.094
Ferfay	175.507	174.067
Liéres	40 916	34.771
Fiesnelle	47 912	50.790
Liévin	432.635	424.940
Vendin	41.341	47.506
Meurchin	159 765	123,823
Carvin	178 391	163.379
Douaisienne	37.183	36.864
Courcelles	17.592	25.541
Rèty	54.718	57 329
	5.724.624	5.320 388

Il résulte de ces tableaux que pendant l'année 1882, l'augmentation de la production a été de 5.4 0/0 dans le Nord et de 7.6 0/0 dans le Pas-de-Calais, soit en moyenne 6.7 0/0 pour les deux bassins, et que presque toutes les Compagnies ont participé, plus ou moins, à cette augmentation ; les plus favorisées sont l'Escarpelle, en augmentation de 30 0/0 ; Meurchin, 29 0/0 ; Marles, 17 0/0 ; Courrières, 12 0/0.

En ajoutant aux chiffres de la production du Nord et du Pas-de-Calais, ceux de l'importation de combustibles par la frontière Nord-Est, de Boulogne à Givet, M. Vuillemin évalue approximativement la consommation comparative pendant les deux années 1881 et 1882 de la région alimentée par les houillères du Nord et du Pas de Calais ; il arrive ainsi à un total de 14.051,979 tonnes en 1882 au lieu de 13,207,410 tonnes en 1881. La consommation de la région aurait donc augmentée de 844,569 tonnes, soit d'environ 6.4 0/0.

Nous pouvons faire observer qu'en comparant l'augmentation de la production des houillères du Nord et du Pas-de-Calais à l'augmentation de la production dans la région qu'elles desservent, il n'y a qu'un très faible écart entre les deux chiffres. C'est la preuve que nos mines ont retenu le mouvement d'importation qui se fait très vivement sentir au nord et à l'est de la France.

Les statistiques belges et allemandes montrent combien est active cette concurrence, sans parler de celle de l'Angleterre, qui reste maîtresse incontestée de nos marchés de l'Ouest et qui tend à augmenter la part qui lui est faite en France en pénétrant dans la vallée de la Seine ou par les ports du Midi.

La production belge a augmenté d'une année à l'autre de 612,000 tonnes et s'est élevée, en 1882, à 17,487,000 tonnes ; l'exportation de combustibles s'est chiffrée, en 1882, par 5,858,000 tonnes, en augmentation de 81,000 tonnes sur 1881. Or, l'exportation belge se fait, pour la plus grosse partie, vers la France ; elle ne dispute qu'avec une infériorité marquée les marchés hollandais aux charbons allemands. Ajoutons que la concurrence belge est d'autant plus difficile à soutenir en France que les producteurs belges ont eux-mêmes à soutenir une lutte des plus vives contre les importations anglaises et surtout allemandes, et qu'ils sont ainsi amenés à réduire, autant que possible, leur prix de revient et de vente.

N. B.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

TRIBUNAL DE COMMERCE. — *Affaire Legrand Jamar.* — Le Tribunal de commerce a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Jamar contre M. Legrand, conseiller municipal, dont nous avons rendu compte la semaine dernière.

Sur la demande principale de M. Jamar, tendant au paiement de l'effet de 3,000 fr., le Tribunal s'est déclaré incompétent, par le motif que la demande n'avait pas sa source dans un fait de commerce.

Sur la demande reconventionnelle de M. Legrand, tendant au paiement de la somme de 6.912 fr., pour fournitures de marchandises, le Tribunal a sursis au jugement jusqu'à ce que le juge compétent ait statué sur la validité du reçu opposé par Jamar.

LES VOTES DE M. ACHILLE SCRÉPEL. — Dans la séance du 3 mars, M. Achille Screpel a voté contre la demande de renvoi du projet relatif au canal du Nord à la commission des voies navigables.

LA MI-CARÊME A ROUBAIX. — Si le soleil a versé hier, des torrents de lumière sur les obscurs blasphémateurs du bon sens et de la respectabilité humaine, il ne leur a guère versé de chaleur.

Nous professons une abhorration obstinée pour les saturnales du carnaval ; mais force nous est de constater que le défilé de la mi carême 1883 était beaucoup moins *Shocking* que les exhibitions similaires des années précédentes.

Quelques sociétés à pied étaient même remarquables par l'élégance et l'originalité de leurs costumes, autant que par leur attitude exempte de tout cachet voyoucratique.

Le service d'ordre public était, d'ailleurs, bien organisé, et ces messieurs de la police ont droit à tous les éloges des bons citoyens pour le tact et la fermeté qu'ils ont déployés en la circonstance.

Il était un peu plus de deux heures quand le char de la société de *Saint-Paul*, traîné par deux haridelles d'un blanc douteux et couvert de drapeaux jadis tricolores, a débouché sur la Grande Place. Au sommet de cet édifice ambulant se tenaient deux... dames portant : l'une des balances, l'autre, un glaive.

Venaient ensuite, dans l'ordre que nous indiquons ici :

2° Le *Char des misères d'Afrique*, portant, entre autres torchons au bout d'un bâton, le drapeau italien et l'étendard tunisien, et sur l'avant duquel un joli garçon déguisé en zouave (avec la permission de M. Thibaudin ?) réçitait une insanité quelconque.

3° Le chariot de l'*Estaminet Demarchelier*, rue d'Inkermann, portant l'annonce d'un bal à 50 centimes par cavalier (entrée libre pour les dames).

C'hest malheureux d'été ouvri ! se débitait sur ce véhicule.

4° Une douzaine de masques représentant la *Société des Marmoulettes*.

5° — Le char de la *Société de St Georges*, dont l'arrière extérieur disparaissait sous une panoplie fantaisiste, et sur lequel se faisait remarquer un drôle portenr d'un feux nez et vêtu d'un uniforme de commissaire de la marine, avec trois galons d'argent sur la manche.

6° — La carriole des *Marchands de Lait battu*.

7° Le char des *Mascottes de Roubaix*, orné d'une abominable caricature de la belle Féronnière, et littéralement bondé de malheureuses, bras nus et gorge entr'ouverte. C'était bien l'exhibition la plus écœurante de cette journée.

8° La société des *Vigilants Pierrots*, au nombre de quarante environ, très coquettement costumés de blanc bordé de bleu et décrivant des arabesques de caractère dans les rues.

9° Le wagon des *Célèbres de l'impasse Nabuchodonosor*, dont les cinq habitants et demi chantaient *Jacqueline et Jacquot*.

10° Le groupe insignifiant des *Marchands de faïence*, suivi tout aussitôt par les grotesques *Rêcleux de violon*.

11e. — Le char du *Manifeste des Princes*, sortant de chez Emile Marbré, et monté par les « Enfants de la Gaîté. »

12e. — Une gracieuse apparition de marmitons et de suissesses, au nombre d'une trentaine, marchant et chantant bras dessus, bras dessous, couple par couple, et vêtus avec une propreté, une recherche qui provoquaient l'admiration de la foule.

13e. — Le tombereau des *Enfants du Fort de Sloen*, prétexte à la chanson en patois de Roubaix : *Un discorse sans loi*.

14e. — La trimballeuse de la *Queue de Morue* société littéraire et musicale de l'Epeule.

15e. — Le groupe du *Mariage manchi*, traîné par deux rosses qui n'avaient pas eu leur picotin depuis la Mi-Carême de l'année dernière.

16e. Le *Cercle abrutical* (sic), cerade militaire en fort jolis uniformes, exécutée par une quarantaine de gaillards dont l'air martial :

« Ferait trembler les murs d'un hôpital. »

Le succès de cette *clodoscherie* en grend est aussi grand que légitime. Il y a là un tambour major de la vieille Garde, qu'on dirait décroché d'une bataille d'Horace Vernet.

17° La société des *Rigolots*, « par la clique du Pinson ».

18° Une bande de chiffonniers, sur qui les gamins s'escriment à bras recourcis avec des vessies, qu'il est impossible de prendre pour des lanternes.

19° — Le char de l'*Estaminet du Canarien*, dont les locataires se font remarquer par leurs costumes originaux et leur désinvolture... pas du tout comique.

20° — Le char des *Aimons-nous* ! — Société de Croix.

21° — Une vingtaine de bonshommes tout arlequinés en papier frisotté, et dont la gravité imperturbable excite les rires et les applaudissements des curieux entassés sur les trottoirs et la chaussée.

22° — Enfin !... Le CHAR DES FORÇATS, traîné par deux vigoureuses bêtes ; jusqu'à la dernière heure il était question d'y atteler quatre coursiers ; mais quelques *frères* ayant objecté que « ce ne serait pas démocratique » (textuel), les organisateurs de la fête ont révolutionnairement remisé la Rossinante et le Coco de renfort.

Et pourtant, ce n'eût pas été trop d'un attelage à grandes guides pour traîner cet immense char, entièrement drapé de lustrine rouge et peuplé d'une trentaine de *citoyens* et de *citoyennes*, qui s'étaient mis du rouge jusque sur les joues, afin de mieux accentuer la couleur carminée de leurs opinions politiques.

Le char portait à peu près les mêmes inscriptions que le mardi gras, entre autres : *Les esclaves — Fédération socialiste du Nord.* — Sur un banc, au milieu du char, se trouvait une couronne dorée avec cette inscription : *La ramasse qui ose*. Et de chaque côté de la couronne se tenait un *forçat* tout de rouge habillé.

Une nouvelle chanson : l'*Union*, chant des prolétaires, s'est vendue à plusieurs milliers d'exemplaires, par les soins de *forçats* masqués de rouge, qui se seraient crus déshonorés s'ils avaient dit *Monsieur* ou *Madame* à leurs acheteurs.

En face de la Mairie, le chant, exécuté en chœur par la société, a été bissé par la foule compacte qui s'était amassée autour du char.

23e. — Le char de *Donato II, o'bin l'Magnétisse, par le P'tit Batisse*, fermait la marche.

En voilà pour un an !... au grand regret des entrepreneurs de sauterie publique, chez qui l'on s'étonnait littéralement à partir de cinq heures du soir.

Xy.

LES CHANSONS DE LA MI-CARÊME. — Comme nous l'avons déjà dit, les sujets des chansons étaient hier très-variés. Voici d'abord quelques couplets politiques : En première ligne, plaçons le « Manifeste *des princes*», de Victor.... Capart :

« Riches, tu vois que l'ouvrier
Malgré sa peine et sa misère
Qu'il ne saurait pas oublier
La République, ô sainte mère !!!
Et si par votre opinion
Ou par des idées égoïsmes
Vous faites la révolution
Vous seul en serez les victimes. »

Voici le refrain de « l'Union » chantée par la Société des Forçats :

« Chers citoyens, gardons notre courage
Quand il s'agit de vaincre le patron,
Mais pour cela le moyen le plus sage
C'est l'union, c'est l'union. »

Quelques chansons racontent les misères du peuple. Voici un spécimen de « Ch'est malheureux d'été ouvri ! » :

« Aussi l' dimanche t'bian qui se l'lève,
A l' plache d'aller au cabaret
Pou li boire in bon verre de g'nève,
A s' majon i li faut rester
Pou feire tout l' tripotage
Et chirer les chabots,
Pou e' femme feire sin ménage
Et laver les marmots. »

Puis, viennent les études de mœurs. Dans les « Mascottes de Roubeix » on peut lire :

« St les vil gins dn tant passé
Arvindrot au monde thien que mystére
Vésn ché fille si bin corsé
Et ieux abit qui treinte a terre
Le fid'jnrre rimpli d' pétit bian
Le fanx ch'veux le drole de minniree
Sn scour que rin qu'in les véan
Y n'in porote pu de rire. »

« Les Misères d'Afrique » contiennent le couplet suivant :

« Quant in fait in étape
Ps des cslenrs ainsi
Bin sonvint in atrape
Tout d'sortes d' maladies
Ch'ti qui n' fait po l' chulbute
Padant l'expédition
Cbet comme inn vrai poir tchute
Quend y r' vin a s' majon. »

UN VOL. — Hier, vers dix heures du soir, un jeune homme, nommé Edouard Esturmeau, a profité d'un moment d'absence d'un cabaretier de la rue Turgot, pour se faufiler près du comptoir. Il ouvrit le tiroir et enleva l'argent qui s'y trouvait. Heureusement, le cabaretier revint avant que le jeune voleur n'eût achevé son opération, et l'arrêta sur le fait. Ce jeune homme a été remis entre les mains de la police.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans sa séance du 3 mars, M. Debuchy a voté contre la demande de renvoi du projet relatif au canal du Nord à la commission des voies navigables.

UN IVROGNE MÉCONTENT. — Hier, vers onze heures du soir, Eliodore Desmarchelier, âgé de 20 ans, s'était endormi d'un profond somme sur le pavé de la rue des Ursulines. On dort bien à vingt ans, surtout quand on a trop fêté Bachus !

La police survint. Elle eut beaucoup de peine à réveiller l'ivrogne qui, mécontent d'être troublé dans son sommeil, accueillit fort mal ses remontrances.

Desmarchelier fut conduit au poste.

INCENDIE. — Hier, vers deux heures et demie, un incendie a éclaté chez M. Dubrule, boucher, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, à Tourcoing.

Le feu a pris naissance dans le grenier et s'est rapidement communiqué aux chambres situées à l'étage supérieur.

Grâce à l'activité et au zèle déployés par les pompiers, le rez-de-chaussée a pu être conservé.

A trois heures et demie on était complètement maître du feu.

Les pertes sont évaluées approximativement à 8.000 francs pour le mobilier et 3,000 francs pour la maison.

On dit qu'il y a assurance pour une somme de huit mille francs.

LILLE

ENCORE LE DRAPEAU BLANC. — Cette nuit, les rares passants qui traversaient la rue Nationale, à Lille, ont pu voir un drapeau blanc à fleur de lys qu'on avait hissé au faîte de la maison qui fait le coin de la rue de l'Hôpital-Militaire.

Le drapeau a été enlevé par les employés du *Progrès du Nord*, qui passaient par là.

LA MI-CARÊME A LILLE. — La mi-carême a été hier des plus animées. Jusqu'à une heure fort avancée de la soirée, la Grande Place, la rue de la Gare, la rue Nationale, la rue Esquermoise et les rues environnantes étaient sillonnées par une foule compacte qui regardait passer les masques dont quelques uns étaient fort élégamment ou fort originalement costumés.

A signaler comme ayant obtenu un colossal succès deux masques en *bouteille de champagne* et deux autres tout habillés de feuilles de *lierre avec col et toque en fourrure... de mousse verte*.

La gaîté lilloise n'est pas près de mourir. Il faut s'en féliciter.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — Samedi, à 6 h. 1/2 du soir, trois douaniers en bourgeois ont arrêté rue Nationale, en face du *Bon-Marché*, un dangereux fraudeur qu'ils filaient, paraît-il, depuis Roubaix.

Au moment où le contrebandier descendait de sa voiture chargée de tabac belge, les trois préposés le prièrent de les suivre, mais il leur répondit par de vigoureux coups de poing.

Doué d'une force herculéenne, le malfaiteur aurait certainement échappé aux douaniers si un soldat du 43e de ligne n'était venu leur prêter main-forte.

Terrassé et solidement garrotté, le fraudeur fut conduit au poste de police pour de là être dirigé vers Roubaix.

La voiture et le cheval ont été confisqués.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 5 — *Thermomètre.* — Température à 2 h. + 10° 0/10 *Baromètre.* — 781, baisse 3 mm. (Beau fixe, vers très-sec.)

Etat de l'atmosphère. — Temps frais, beau rayon de soleil, ciel clair.

Vent. — Nord-Ouest.

LA CONFÉRENCE ROYALISTE

DE LILLE

Cinq mille personnes environ assistaient hier à l'Hippodrome, à la conférence royaliste donnée par M. André Barbes, directeur du journal l'*Action*, sous la présidence de M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Scalbert, président du comité royaliste, de Margerie, Henri Bernard, Henri Bayart, Jonglez, Deligne et Prosper Dérode.

La séance a été ouverte à trois heures et demie par le discours suivant de M. Scalbert :

Discours de M. Scalbert

« Monsieur le Député,

» Permettez-moi de vous remercier, au nom des Royalistes du Nord, d'avoir bien voulu présider cette réunion.

» Dans un moment où la France s'affaisse faute d'hommes de caractère, nos amis sont heureux de saluer en vous le Député intrépide qui n'a jamais hésité à exprimer hautement ses pensées devant le Pays, alors même qu'elles devaient attirer sur sa personne les violences les moins justifiées.

» Cette fermeté de caractère, vous l'avez puisée à la source même où elle se forme, dans des convictions profondes, dans cet amour de Dieu et du Roi, noble devise de votre province, et que vous conservez comme un précieux héritage de famille.

» Soyez, Monsieur le député, le bienvenu parmi nous. La même reconnaissance vous est dûe, Monsieur le conférencier, pour l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel. Lille ne pouvait être moins favorisée que les villes voisines qui avaient eu le bonheur d'entendre votre voix éloquente et convaincue et de vous applaudir.

» Au moment où les républicains honnêtes ont perdu leurs dernières illusions et reconnaissent l'impossibilité de maintenir une forme de gouvernement si contraire à l'esprit français ; venez par votre parole détruire les derniers préjugés qui retardent le rétablissement de la monarchie traditionnelle et combattre une indifférence politique qui, en se prolongeant, ne pourrait que compromettre davantage les intérêts vitaux du pays. En lui montrant le seul port de salut, vous lui rendrez un service aussi éminent qu'il y a treize ans, lorsque vous initiez si vaillamment pour la défense du territoire ; vous aiderez ainsi au relèvement de notre chère patrie. »

Discours de M. de Baudry-d'Asson

M. de Baudry d'Asson a prononcé un discours dont nous ne pouvons donner que le sens :

Messieurs,

Je suis heureux et fier de venir remercier cet homme vaillant (l'orateur montre M. Scalbert) que toute la France connaît. Je ne suis point venu ici pour faire un discours, mais pour vous apporter une double déclaration de Vendéen et de Royaliste, (Applaudissements) pour vous présenter le conférencier infatigable et vaillant qui vous dira des paroles que vous applaudirez, qui vous décrira la situation du pays ruiné par le gouvernement républicain.

M. André Barbes est un homme de talent et de cœur que nous retrouvons partout, à Challans, à Bordeaux, à Montpellier, à Roubaix. Il vous dira que la France ne peut être sauvée que par le Roi. (Applaudissements.)

Je suis heureux de me trouver sur cette terre de Flandre où l'on respire l'air vivifiant de la liberté. Salut à vous tous vaillants et forts qui vez au de tous temps défendre le sol national et vos franchises communales. (Applaudissements).

Salut à vous qui avez été généreux pour vaincre dans cette guerre faite à Dieu.

Je salue votre admirable université, vos zouaves de Charette, vos drapeaux blancs. (Applaudissements).

Chaque jour apporte ses manifestations de vos sentiments royalistes, un exemple salutaire pour tous, consolant pour le Roi. (Applaudissements.)

Sur cette terre de Flandre, Carnot, l'organisateur de la victoire, a dû dépouiller la carmagnole révolutionnaire pour arborer le drapeau blanc de la royauté.

Aujourd'hui, nous allons à la déconsidération, à toutes les hontes. Les traités de commerce coûtent 1,500,000,000 chaque année à l'industrie nationale. L'ouvrier est obligé de vendre son fit pour manger du pain ! (Cris : c'est vrai ! c'est vrai !)

Je les plains, parce que les victimes sont toujours à plaindre, mais comme homme politique, je ne puis que leur dire : « Vous l'avez voulu ! » (Applaudissements)

Il vous faut cuire un peu dans la chaudière républicaine. (Applaudissements.)

Ils ne défendent la situation qu'ils ont créée à la France qu'aux dépens de la morale et de l'honneur national.

Qu'ont-ils fait en Algérie avec le régime civil? En Tunisie avec leurs tripotages ? En Egypte avec leur politique ? Que font-ils dans la question du Danube ?

Notre malheur est insondable, (Applaudissements) il serait irrémédiable, si Dieu ne réservait pour notre salut : « Le Roi ! » (Longues acclamations).

Nous, catholiques et royalistes, nous n'avons pas perdu espoir. Le Roi est là, vivant de nos angoisses, prêt à tout, jusqu'à la mort, pour arracher la France à la Révolution. (Applaudissements.)

Le pays doit tout attendre des royalistes ; nous n'attendons qu'une occasion pour balayer les crocheteurs, les persécuteurs et les traîtres ! (Applaudissements.)

Braves Lillois, vous serez là. J'en donne ma parole d'honneur, et j'adresse vos acclamations à l'Auguste exilé, au premier des Français, au Roi, à Henri V. (Applaudissements.)

Permettez-moi de crier : « Vive le Roi ! Vive Henri V ! » et de vous répéter, aujourd'hui que c'est l'anniversaire de sa mort, cette héroïque parole de La Rochejaquelein : « Si je marche, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi ! » (Applaudissements.)

La parole est à M. André Barbes.

Discours de M. André Barbes

Messieurs,

Tout à l'heure vous avez été salué par mon honorable ami, M. de Baudry d'Asson : je ne suis qu'un combattant, permettez moi de vous adresser aussi un salut : le salut de l'épée ! (Applaudissements).

Oui, messieurs, je combats partout comme je le puis, partout où je le puis. Ma devise est : Fais ce que dois, advienne que pourra.

Lorsque j'entendais le député de la Vendée faire l'éloge de mon courage, je me disais que c'est son courage qu'il faillait saluer, ce courage qui s'exerce chaque jour au sein des assemblées parlementaires tumultueuses, malgré les sévérités d'un règlement impitoyable ; c'est à cet homme qu'il faut rendre un public hommage, c'est à tous ceux q